

Question écrite

Quels moyens pour la commission culturelle ?

La commission culturelle de notre commune, ViCulturelle, dont je fais parti, œuvre depuis 12 ans. La salle de spectacle à Vicques, baptisé dernièrement l'ATRIUM, est devenue un lieu reconnu dans le paysage Culturel Jurassien. De nombreux artistes s'y sont déjà produits. Désormais de grandes entreprises ou administrations y viennent faire leurs évènements. Le mandat pour la promotion de la salle est atteint. Reste désormais le suivi, la maintenance et l'activité culturelle locale.

La commission s'est retrouvée récemment en séance, faisant un point de situation sur son activité. Un partenaire, JVO Spectacle, a annoncé une pause (voire un arrêt) de ses spectacles. Faut-il prendre le relai pour ces grosses têtes d'affiches ?

Le dynamisme de la commission est toujours là. La programmation est variée et de bonne qualité. Mais le financement devient toujours plus difficile. Il faut savoir qu'il n'y a pas de budget culturel dans notre commune. La commission culturelle doit entièrement s'autofinancer.

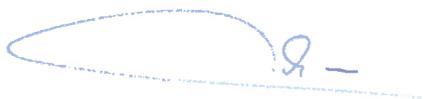
Cependant la commune a toujours été présente, il faut le reconnaître et nous l'en remercions. Des investissements ont été faits pour améliorer l'infrastructure.

Quel avenir ? Nous nous sommes mis en relation avec le canton et le théâtre du Jura afin de connaître le futur positionnement de ViCulturelle parmi les acteurs culturels Jurassiens. Il est confirmé que nous aurons toujours notre place, voire même avec un développement puisque le CCRD aura une autre mission.

ViCulturelle est née de la volonté politique des élus du moment. Après plusieurs années de fonctionnement et changements d'autorités, il est important pour cette commission de redéfinir son mandat et les moyens mis à sa disposition pour y arriver.

- Quelle est la position du conseil communal concernant la commission culturelle, et les moyens qui lui sont mis à disposition pour fonctionner?

Merci pour votre réponse



Martin Clerc

Le 21 septembre 2019